



Le Rollotois

Mairie de Rollot

N°98
Février
2025

MAIRIE

15 Rue Saint-Nicolas
80500 Rollot

 03 22 78 28 47
Fax : 03 22 78 51 10

Mail : mairierollot@orange.fr
<http://www.mairie-rollot.fr>

ACCUEIL MAIRIE :

Lundi : 17h - 18h
Jeudi : 9h - 11h
Vendredi : 17h - 18h

ACCUEIL AGENCE POSTALE :

Lundi : 15h - 18h
Mardi Mercredi jeudi : 9h - 12h
Vendredi : 15h - 18h, horaire d'hiver
du 01 novembre au 1 avril
sinon 16h - 19h

Carte d'identité / Passeport :
Police Municipale Montdidier

 03.22.78.75.80



Le banc rouge, symbole de la lutte contre les violences envers les femmes.

Rédacteurs :

Directeur de la publication Le Maire
Commission Communication

- Marynès Pillon - Jean-Pierre Cozette - Christophe Butez - Bernadette Gellynck - Richard Harrissart - Patricia Pichard
Mise en page : Jean-Luc Grimal

Responsable Commission Communication : Jean-Luc Grimal



Votre Conseil Municipal



Michel Choisy
Le Maire

Les Adjointes au Maire :



Jean-luc Grimal, 1er adjoint



Marc Choisy, 2^{ème} adjoint,



Jean-Pierre Cozette, 3^{ème} adjoint,

Les Conseillers délégués :



Marynès Pillon
Déléguée aux affaires sociales :



Patricia Pichard
Déléguée aux associations

Les Conseillers Municipaux :



Perrine Ricquebourg



Delphine Caule



Bernadette Gellynck



Lydie Blot



Cécile Grimal



Richard Harrissart



Christophe Butez



Laurent Letupe



Yohann Levasseur

Permanences des élus :

Le Maire

Michel Choisy tél : 06.79.64.44.92 de 9h à 10h sur rendez-vous

Le lundi & vendredi de 17h30 à 18h30 sur rendez vous

1^{er} adjoint Jean-Luc Grimal Tél : 06.31.59.76.49

2^{ème} adjoint Marc Choisy Tél : 06.75.23.99.53

3^{ème} adjoint Jean-Pierre Cozette Tél : 06.50.14.47.10

Cérémonie des Vœux du Maire

Samedi 11 janvier 2025

En présence de Monsieur le Sous-Préfet de Montdidier et de nombreux élus dont la Présidente de la Communauté de Communes et les conseillers départementaux du Canton (Wilfried Larcher et Josiane Hérouart).

En préambule à cette cérémonie et à l'initiative de Wilfried Larcher Conseiller Départemental, la médaille du Département a été remise à Mickaël Pichard à l'occasion de ses 25 années de présidence du Club de Football (RAC), profitant de cette occasion pour le remercier pour le dévouement dont il fait preuve depuis tant d'années pour le bon fonctionnement du club de football et qui, après avoir créé une équipe féminine, envisage la création d'une équipe de jeunes pour laquelle un appel aux bénévoles, encadrants et accompagnateurs a été lancé.

Ce fut ensuite après cet intermède et comme toujours lors de cette cérémonie l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter le programme des projets 2025 après avoir rappelé l'importance de maintenir ce rendez-vous avec les habitants dans cette période difficile que traverse notre pays et où bon nombre d'élus renonce prétextant le contexte général et le coût. A ce sujet et pour information cette cérémonie coûte environ 500 € soit 0.1% du budget de la Commune, ce qui ne modifiera pas les équilibres financiers.

Pas de traiteur, pas de folies, juste la galette et le service assuré par les membres du Conseil municipal que je remercie.

A un moment où tout le monde parle de solidarité, d'échanges, d'humanité, alors il faut maintenir tout ce qui y contribue. Cette cérémonie y contribue au même titre que le repas des aînés, le repas champêtre du 14 juillet et toutes ces manifestations qui permettent de se retrouver, de s'informer et de partager un moment de convivialité.

Avant d'évoquer la situation de la Commune, un retour en arrière a été effectué pour évoquer la désignation, il y a un an ROLLOT VILLAGE D'AVENIR, initiative portée par l'Etat pour lutter contre le sentiment d'inégalité dont peuvent souffrir les Communes rurales et dont la candidature de Rollot a été retenue, nous apportant une ingénierie de proximité dans le développement de nos projets qui nous a été bien utile notamment dans le dossier de rénovation thermique et énergétique de nos bâtiments communaux mené par la Commune sous mandat de la FDE80 Territoire d'Energie.

Une cheffe de projet a été nommée en la personne d'Emilie Ségard qui nous a fait bénéficier de son expertise auprès de notre secrétaire de mairie dans la recherche de subventions et dans la mise en œuvre du dossier.

La situation de la Commune est très bonne, ce qui permet les réalisations :

- L'éclairage LED est terminé ce qui a permis grâce aux économies réalisées de rétablir l'éclairage la nuit.
- La vidéoprotection est opérationnelle (11 caméras) et une extension est prévue pour 2025 à quelques endroits stratégiques et sensibles.
- Les PEI (Points d'eau incendie) ont été mis en conformité pour un coût de 8428 € HT subventionné à hauteur de 40 % par le département (3371 €)

- Des travaux de voirie ont été réalisés (bâtiment communal, rue de Beauvoir, Parking devant les 3 M)
- Extension du columbarium
- La poursuite du projet éolien avec la société Energie Team et Total Energie qui devra se terminer d'ici fin 2025. Au total 9 éoliennes. Recettes fiscales prévisionnelles (IFER, TFB, CFE) 76000 €/an environ.
- Une convention avec l'EPF (Etablissement public foncier) a été signée ce que permettra d'engager les négociations avec le propriétaire de la « friche Bilcocq » pour laquelle un projet de construction de logements locatifs est prévu avec l'AMSOM.
- Le projet photovoltaïque sur les 10 ha des anciennes décharges suit son cours pour lequel le conseil municipal a voté la délibération concernant les ZAEnR (Zones d'accélération pour les énergies renouvelables) permettant de faciliter les installations de ces activités.

Concernant les projets de l'année 2025, il a été évoqué en plus des travaux annuels de voirie à déterminer lors d'un prochain conseil municipal,

- Le gravillonnage du Chemin de la Villette, de l'accès au Tour de Ville menant à la cantine et d'une partie du Chemin des Vignes pour lequel un devis a été établi à hauteur de 52000 € HT financé à 50 % par un fond de concours de la Communauté de Communes du Grand Roye.
- La poursuite de la réflexion sur l'aménagement de la traversée de Rollot engagée sous la conduite des adjoints.
- Zone 30 rue Haute et Place Galland
- Et puis le dossier phare de l'année la rénovation thermique et énergétique des bâtiments (écoles, cantine, garderie, bibliothèque et salle des fêtes), travaux d'isolation et création d'un réseau de chaleur par géothermie. Coût total 1.5 Millions d'euros TTC financé grâce à des subventions (Etat, FDE, ADEME...) à hauteur de 80 % pour un reste à charge de la Commune de 280000 € entièrement financé par ses fonds propres sans recours à l'emprunt. Ces travaux sont prévus courant de l'été 2025 pour une réception fin d'année.

Plusieurs autres sujets ont été évoqués.

• ASSOCIATIONS

Un rappel des événements marquants de l'année 2024 (Coupe Cassel, Foire-Brocante, concerts du Pré d'Isidore, repas champêtre du 14 juillet, fête locale, fête de la musique avec Barbara Bal, Concours de pétanque, Ball Trap, les activités de Familles rurales, le tournoi de football, le réveillon de l'an etc.. preuves du dynamisme du tissu associatif Rollotois avec ses 11 associations dont la dernière en date (le club de boules). L'accent a été mis également sur les excellents résultats du club de tir tant dans les championnats départementaux et régionaux que nationaux à la tête duquel un nouveau président a été élu en la personne de Monsieur Aurélien Duval.

• CULTURE

Beaucoup d'animations culturelles ont été proposées cette année 2024 (pièce de théâtre avec la compagnie des Petites Madames, Ché Wèpes dans le cadre du festival de la culture picarde, concert de l'orchestre impérial de Compiègne autour de l'art lyrique et les activités de l'école de musique du Grand Roye. Le projet de la réouverture de la bibliothèque municipal a été

évoqué » laquelle est prévue pour la fin d'année 2025 après travaux et dans le cadre du projet culturel de la Communauté de Communes du Grand Roye avec à terme la mise en réseau des bibliothèques rurales telles que Rollot avec celles des bourgs centre (Montdidier, Roye). Tout cela orchestré par Madame Maertens et son équipe de bénévoles que je remercie vivement.

Enfin toujours dans le domaine culturel, un contrat est établi avec le « réseau des maisons d'écrivains des Hauts de France » avec pour objectif la valorisation de la mémoire d'Antoine Galland natif de Rollot et traducteur des contes des Mille et une nuits. Il rejoindra ainsi les écrivains célèbres des Hauts de France tels Jean Jacques Rousseau, Jacques Calvin, Jean de la Fontaine, Jean Racine, Camille Desmoulins etc... grâce à des actions menées par ce réseau à destination de tous types de public.

Je remercie Madame Baillet qui, à ma demande, s'est investie dans ce projet connaissant parfaitement l'œuvre d'Antoine Galland.

• **SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

Après la rocambolesque rentrée scolaire avec sa séquence fermeture/ouverture de classe, c'est en définitive avec ses 6 classes que fonctionne le RPI Rollot Piennes-Onvillers dont 4 à Rollot.

Le périscolaire à quant à lui été sensiblement réorganisé avec l'arrivée d'Audrey qui assure notamment la surveillance dans les transports scolaires, sujet sensible l'année écoulée.

A la garderie, Justine qui a récemment passé avec succès son BAFA, Ludivine et Christine assurent le service.

La cantine quant à elle fonctionne à plein rendement avec une moyenne de près de 50 repas sous la responsabilité de Sonia.

• **LA SECURITE ROUTIERE**

Profitant de la présence du Sous-Préfet de Montdidier, il a été rappelé que Rollot est un village traversé par la RD935 et qui, de panneau à panneau, s'étale sur près de 3 kms, fréquenté selon une étude récente commanditée par le Département, par 3000 véhicules/jour dont 8% de poids lourds.

Sur la zone 30 la vitesse moyenne relevée est de 57kms/h dans le sens Montdidier-Compiègne et de 53 kms/h dans l'autre sens. Ce qui est beaucoup trop. Quant à la sortie du village rue de Beauvoir c'est la ligne droite des Hunaudières !!!

Radar pédagogique, signalétique horizontale et verticale, feux clignotants, marquage au sol zone 30 ! que faire de plus ? CONTROLE DE VITESSE ? VERBALISATION Monsieur le Sous-Préfet ?

Une réflexion a été évoquée concernant l'installation de feux intelligents. A suivre...

Avant de conclure quelques ANNONCES ET RAPPELS ONT ETE FAITS

- Remerciement à Monsieur Rousseau Arnaud pour avoir réalisé gratuitement les plans d'évacuation de la salle des fêtes
- Opération plantations haies et arbres par l'opérateur Eolien Energie Team à destination des habitations en co-visibilité avec les éoliennes. Se faire connaître en Mairie avant le 31 janvier
- Opération de Recensement de la population à partir du 15 janvier
- Création d'une nouvelle entreprise à Rollot « PUILLE BATIMENT » Maçonnerie, placo, isolation, carrelage et pose de menuiserie.

La parole a ensuite été donnée à la Présidente de la Communauté de Communes qui a rappelé l'importance du tri sélectif permettant de réduire le volume des ordures ménagères (sacs noirs) et ainsi de minimiser le coût de la hausse de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

La conclusion revenant à Monsieur le Sous-Préfet qui à décliné son intervention autour de 3 axes importants :

- Le Respect des élus et des maires en particulier
- La lutte contre les violences intrafamiliales, véritable fléau
- La solidarité et l'unité

S'attardant sur les difficultés d'être un élu. « Dès qu'il y a quelque chose qui ne va pas, on pousse la porte de la Mairie pour dire, c'est la faute de la mairie, c'est la faute de l'Etat. Soyons un peu responsable de temps en temps ! » et de citer quelques exemples de solidarité et d'insister sur le respect des institutions, des élus et des agents publics.

Concluant que « les services de l'Etat seraient toujours au côté des communes dynamiques et qui ont envie de se développer. Rollot en fait partie ».

La cérémonie s'est poursuivie ensuite par un moment de convivialité avec la galette et le verre de l'amitié.

Michel CHOISY

Le Conseil municipal tiendra sa prochaine réunion le lundi 17 février 2025 à 19h

Les Commissions :

- **Commission Communication, Environnement, Cadre de vie, Sécurité Routière.**

Adjoint responsable : Jean-Luc Grimal 1^{er} Adjoint

Membres du Conseil : Jean-Pierre Cozette - Richard Harrissart - Christophe Butez - Marynès Pillon - Bernadette Gellynck - Patricia Pichard

- **Commission Affaires Scolaires, Cantine/Garderie, Associations, Fêtes et Cérémonies.**

Adjoint responsable : Marc Choisy 2^{ème} Adjoint

Déléguée aux Associations, Fêtes et Cérémonies : Patricia Pichard

Membres du Conseil : Cécile Grimal - Lydie Blot - Bernadette Gellynck - Marynès Pillon - Yohann Levasseur – Richard Harrissart - Perrine Ricquebourg **Membres :** Marjorie Huille, Richard Duquenne, Didier Pichard.

- **Commission services Techniques, Patrimoine, Chemins, Travaux, Cimetière.**

Adjoint responsable : Jean-Pierre Cozette 3^{ème} Adjoint

Membres du Conseil : Christophe Butez - Richard Harrissart - Yohann Levasseur – Marynès Pillon - Bernadette Gellynck

- **Commission Affaires Sociales.**

Conseillère déléguée : Marynès Pillon.

Membres du Conseil : Richard Harrissart - Cécile Grimal - Patricia Pichard - Delphine Caule – Perrine Ricquebourg **Membres :** Huguette Laforet - Céline Radiguet - Arthur Ropital.

- **RPI Rollot-Piennes-Onvillers.**

Michel Choisy

Suppléant : Marc Choisy

- **FDE 80. Fédération départementale d'énergie de la Somme**

Titulaires : Jean-Luc Grimal - Jean-Pierre Cozette **Suppléant :** Laurent Letupe

- **SIAEP de Guerbigny.**

Titulaires : Michel Choisy - Jean-Pierre Cozette **Suppléants :** Jean -Luc Grimal - Christophe Butez

- **Commission finances.**

Le Maire, les 3 adjoints

Membres du Conseil : Marynès Pillon - Delphine Caule - Christophe Butez

- **Commission d'appel d'offre.**

Le Maire, les 3 Adjoints et 1 membre du conseil : Yohann Levasseur

- **Com de Com du Grand Roye.**

Michel Choisy

Suppléant : Jean Luc Grimal

- **AFR. Association Foncière de Remembrement.**

Le Maire

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 16 septembre 2024 à 18h30

Présents: MM Choisy Michel, , Grimal Jean-Luc, Cozette Jean-Pierre, Pillon Marynes, Gellynck Bernadette, Pichard Patricia, Harrissart Richard, Letupe Laurent, Caule Delphine, Ricquebourg Perrine, Letupe Laurent, Bot Lydie

Pouvoir : Mme Grimal Cécile (à JL Grimal), Mr Levasseur (à Mme Pillon)

Absents : M.Butez Ch

Secrétaire de Séance : Monsieur Richard Harrissart

Lecture du précédent compte rendu

Projet Géothermie Avenant

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant concernant le projet de rénovation thermique de **l'école maternelle, ancienne mairie, école élémentaire, cantine, garderie et Salle des fêtes** et la création d'une chaufferie commune sur la base de la convention signé avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et des offres reçues des entreprises

Le montant actualisé des études est estimé à 152 100.00 €HT.

Le plan de financement mis à jour est le suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet de rénovation thermique de **l'école maternelle, ancienne mairie, école élémentaire, cantine, garderie et Salle des fêtes** et la création d'une chaufferie commune telle que présenté par Monsieur le Maire.

- approuve l'avenant à passer avec la Fédération pour la réalisation du projet sous mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la convention initialement signée.

Extension vidéoprotection

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de la société City Protect pour l'installation de caméras supplémentaires pour un montant TTC de 8572.80 €. Considérant que cet ajout de cameras est nécessaire à la sécurité des habitants, le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis et charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Travaux Voirie

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la commune ne possédant pas de voiries intercommunales, elle ne peut normalement pas obtenir d'aide pour la rénovation de la voirie. Cependant un fond de concours a été validé par la communauté de communes pour aider les communes qui ne bénéficient pas de voirie intercommunale. Ce fond de concours est de 50 % des travaux HT avec un plafond de 50000 €.

Un devis de travaux de voirie a été réalisé par la société Verdi pour un montant de 52321.00 € HT.

Le Conseil municipal charge monsieur le Maire de déposer une demande au fond de concours de la Communauté de Communes du Grand Roye et valide le devis si le fond de concours de 50 % est bien attribué à la commune.

Tarifs Cantine

Vu l'augmentation des tarifs annoncée au 1^{er} septembre 2024 par le fournisseur des repas de la cantine, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 le prix d'un repas à 4.80 €.

Délibération protection sociale complémentaire

Vu la convention de participation conclue par le CDG en date du 14/07/2023 avec l'organisme ;

Vu l'avis du comité social territorial du 02/07/2024.

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'ils emploient,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les Centres de Gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire des conventions de participation.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, *la collectivité de Rollot* souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque prévoyance.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 10 € par agent.

Le conseil municipal décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

Délibération pour le recrutement d'agents contractuels pour l'année scolaire 2024-25

Le conseil municipal doit délibérer afin d'autoriser monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur ces emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels pour pourvoir ces emplois, à accomplir les formalités et à signer les contrats.

Personnel communal (modifications)

Monsieur le maire annonce au conseil municipal que l'agent administratif qui assurait la gestion de l'agence Postale a arrêté ses fonctions à sa demande et qu'il a fallu trouver une personne rapidement pour un contrat de 10h/ semaine (mardi, mercredi et jeudi matin).

L'agence postale sera tenue les lundi et vendredi après midi par la secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal et à la demande de la secrétaire de mairie de passer son horaire hebdomadaire de travail de 28h à 35 h.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Traversée de Rollot (création d'un groupe de travail)

Monsieur le Maire souhaiterait qu'un groupe de travail soit créé afin de réfléchir à ce qui pourrait être fait pour aménager la traversée de la commune.

Il explique qu'un guichet unique a été mis en place pour aider en ingénierie les communes qui le souhaitent. C'est la commission environnement et travaux qui se chargera de se réunir autour des 3 adjoints au Maire.

Décision modificative

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au chapitre 68 (042) concernant les amortissements.

Le conseil municipal après délibération approuve la décision modificative suivante :

Chap 68 (042) art 6811 : + 1 €

Chap 011 art 615221 : - 1 €

Questions diverses

Demande d'aide pour la formation BAFA

Une employée à la cantine garderie sollicite le conseil municipal afin que sa 2^{ème} session d'approfondissement BAFA puisse être prise en charge par la commune.

Considérant que la BAFA fait partie des formations demandées par la commune pour exercer les fonctions d'agent de garderie, le conseil municipal décide donc à l'unanimité de financer le reste à charge de la formation BAFA selon le devis présenté et dans la limite de 400 €. cette participation financière sera versée directement à l'organisme de formation.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 16 Novembre 2024 à 18h30

Présents: MM Cozette JP, Choisy Marc, Pillon M, Pichard P, Levasseur Y, Grimal JL, Harrissart R, Gellynck B, Butez Ch, Letupe L, Caule D, Grimal C,
Pouvoirs: Mme Ricquebourg (à Mme Grimal) , Mme Blot (à Mme Pichard)

Secrétaire de Séance : Mme Cécile Grimal

Lecture du précédent compte rendu

Subventions aux associations

Le Conseil municipal après étude des dossiers et sur proposition de la commission communale, après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui en ont fait la demande pour l'année 2024 :

Club de Tir : 1000 €

Société de Chasse : 400 €

Espérance Rollotoise: 300 €

Association colombophile : 450 €

Comité des fêtes : 1000 €

Familles Rurales : 1000 €

RAC : 1000 €

Au Pré d'Isidore : 500 €

Section cantonale des ACPG-CATM : 200 €

Une subvention d'un montant de 497 € sera également versée au RAC pour remboursement des frais liés à la fête communale et 730 € à l'association Familles rurales pour la sonorisation et les frais liés au 14 juillet et la sono du repas des aînés.

Modification de la durée de service d'un emploi à Temps non complet

Vu l'avis du comité technique en date du 08/10/2024 et après avoir entendu les explications complémentaires , le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

La suppression, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'un emploi permanent à *temps non complet (à 28 heures hebdomadaires)* de Rédacteur principal de 1^{ère} classe faisant fonction de secrétaire générale de Mairie.

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à *temps complet (à 35 heures hebdomadaire)* de Rédacteur principal de 1^{ère} classe faisant fonction de secrétaire générale de mairie.

Demande subvention FRATRI

Sur proposition de Madame Gattoufi de la FDE80 . Monsieur le maire propose au conseil de déposer une demande de subvention FRATRI à la région afin des compenser les dépenses imprévues concernant le projet géothermie (assainissement et clôtures à refaire derrière les écoles). Le conseil municipal donne son accord et autorise Madame Ségard cheffe de projet village d'avenir à déposer cette demande pour le compte de la commune.

Délibération pour tarif location vaisselle salle des fêtes et matériel communal

Monsieur le Maire explique que lors de la révision des tarifs de location de la salle des fêtes, la location de la vaisselle n'avait pas été prise en compte dans la délibération. Le conseil municipal doit donc délibérer pour fixer le tarif de location de la vaisselle à la salle des fêtes. Après délibération le conseil fixe à l'unanimité le tarif comme suit :

Jusqu'à 75 personnes soit 1 armoire : 50 €

De76 à 150 personnes soit 2 armoires : 80 €

Le conseil doit aussi délibérer pour fixer le tarif de location du matériel communal.

Après délibération le conseil fixe le tarif comme suit :

Location grandes tables : 3€/table

Location de petites tables : 2€/table

Location bancs : 0.50 €/banc.

Agents recenseurs et coordonnateur recensement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu à Rollot en janvier et février 2025 et qu'à cet effet la commune doit nommer 2 agents recenseurs. Ce sera madame Patricia Maertens et Madame Céline Radiguet qui se chargeront de ce travail. Pour le coordonnateur communal les fonctions seront assurées comme les années précédentes par la secrétaire de mairie, Madame Caroline Verkest.

Les agents recenseurs seront rémunérés à parts égales selon la dotation qui sera attribuée à la commune. Cette dotation n'est pas encore connue.

Bibliothèque communale

Dans le cadre d'un projet culturel avec la communauté de communes du Grand Roye, il a été décidé la réouverture de la bibliothèque communale. Plusieurs bénévoles sont prêts à s'investir dans ce projet sous la direction de madame Patricia Maertens.

Le chantier d'insertion de la com de com va venir repeindre les locaux et la réouverture est prévue pour mi 2025. Il faudra donc prévoir des crédits en fonctionnement et en investissement pour l'aménagement de cette bibliothèque.

Rapport d'activité de la communauté de communes du Grand Roye

Le conseil municipal valide le rapport d'activité 2023 de la communauté de communes du grand Roye.

Délibération pour paiement des dépenses d'investissements avant vote du budget 2025

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L .1612-1 du code général des collectivités territoriales autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

A savoir : **Chapitre 21 : 46774 €**

Chapitre 20 : 40256 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025

Participation scolaire 2023-2024

Le Conseil municipal après calculs réalisés par la secrétaire et après délibération décide à l'unanimité de fixer pour l'année scolaire 2023-2024 la participation pour les Communes extérieures à :

1090 € pour un enfant de maternelle et 560 € pour un enfant de primaire.

Questions diverses

Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal après étude de la demande de subvention des élèves du lycée Jean Racine pour un voyage aux Nations Unies à New York. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association « Jean Racine NHSMUN CLUB »

Traversée de Rollot

La commission voirie s'est réunie pour étudier le projet d'aménagement de la traversée de Rollot. Le conseil municipal donne son accord pour qu'une étude soit réalisée afin de connaître le coût d'un tel projet. Monsieur le Maire conseille à Mr Grimal adjoint responsable de la commission de contacter l'ANCT pour l'aide à l'ingénierie.

Participation des associations au chauffage des salles des fêtes.

Monsieur le Maire propose à la commission associations de se réunir afin d'évoquer une éventuelle participation des associations au chauffage des salles qui leur sont mises à disposition gratuitement.

Noël des écoles

Monsieur le Maire informe le conseil que le Noël des écoles aura lieu le mardi 10 décembre au soir.

La préparation de la salle avec mise en place des cadeaux et des chocolats se fera le lundi 9 décembre à partir de 18h. Tous les conseillers disponibles sont les bienvenus pour la préparation.

Noël du personnel communal

Le pot organisé pour le Noël du personnel communal aura lieu le vendredi 20 décembre à partir de 18h30.

Fin de séance 20h15

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 13 décembre 2024 à 18h30

Présents: MM Choisy Michel, Pillon M, Pichard P, Grimal JL, Harrissart R, Gellynck B , Ricquebourg P, Cozette JP, Blot L, Choisy Marc, Levasseur Y, Grimal C

Pouvoirs: Mr Butez (à Mme Pichard), Mr Letupe (à Mr Choisy)

Absents : Mme Delphine Caule

Secrétaire de Séance : Madame Cécile Grimal

Lecture du précédent compte rendu

Assurance Santé Communale

Monsieur le Maire présente la proposition d'AXA France qui souhaite pouvoir faire profiter les habitants de la Commune d'une assurance santé à tarif préférentiel ainsi qu'une assurance dépendance. Le mandataire d'AXA France présente cette opération à l'ensemble du Conseil municipal. Après délibération le Conseil municipal donne son accord pour que monsieur le Maire signe la proposition d'offre « assurance Santé » et « Dépendance » d'AXA France.

Convention portant autorisation d'utilisation et d'aménagement d'un chemin rural avec la société « Parc Eolien de l'Equinville »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec la société Parc Eolien de l'Equinville (Total Energie) portant sur l'autorisation individuelle d'utilisation et d'aménagement d'un chemin rural . Cette convention a une durée de 20 ans.

le conseil municipal après lecture de ce document, autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Fond de concours Communauté de Communes au titre des travaux de voirie

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes du Grand Roye à délibérer afin d'attribuer un fond de concours au titre des travaux de voirie (non intercommunale) à hauteur de 50% du montant HT des travaux soit 26160 €. Le conseil municipal donne son accord afin que monsieur le Maire signe la convention concernant ce fond de concours avec la communauté de communes du Grand Roye ainsi que tout document s'y rapportant.

Demande de subvention DETR pour l'extension du système de vidéoprotection

Le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'extension du système de vidéoprotection de la Commune pour un montant de travaux estimé à **7 144.00 € HT** Correspondant aux devis de l'entreprise CityProtect .

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite de l'état au titre de la DETR 2025 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR : **40 % du HT soit 2 857.60 €**

Subvention FIPD : **40% du HT soit 2 857.60 €**

Part revenant au maître d'ouvrage : **2857.60 € TTC.**

Demande de subvention FIPD 2025 pour l'extension du système de vidéoprotection

Le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'extension du système de vidéoprotection de la Commune pour un montant de travaux estimé à **7 144.00 € HT** Correspondant aux devis de l'entreprise CityProtect .

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite de l'état au titre du FIPD et arrête le plan de financement suivant :

Subvention FIPD : 40% du HT soit 2 857.60 €

Subvention DETR : 40 % du HT soit 2 857.60 €

Part revenant au maître d'ouvrage : 2857.60 € TTC.

Autorisation donnée à notre cheffe de projet « Village d'Avenir » pour déposer dossier de demande de Subvention F.R.A.T.R.I

Le conseil municipal après délibération autorise à l'unanimité Madame Emilie Ségard, Cheffe de projet « Village d'Avenir » à déposer auprès de la Région, pour le Compte de la Commune de Rollot la demande de Subvention FRATRI pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Renouvellement du Bureau de l'AFR

Monsieur le Maire informe le Conseil que le bureau de l'AFR doit être renouvelé. Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de dix membres (non compris les membres de droit à savoir le maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT), ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement).

Monsieur le Maire informe le conseil que les propriétaires proposés à la désignation de la chambre d'agriculture par l'AFR, sont:

Mr Patrick BUDIN

Mme Marynes PILLON

Mr François LEVIER

Mr Frédéric DUTRIAUX

Mr Didier DACHEUX

Pour sa part, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membres du bureau de l'association foncière, les propriétaires ci-dessous :

Mme Maryline PROOT-VINCANT

Mr Nicolas DEJAFFE

Mr Jean-Marie CHOISY

Mr Gregory BUYSSSE

Mr François Xavier GELLYNCK.

Fin de séance 19h40

✓ LA MAIRIE VOUS INFORME

✓ COMMUNICATION

La commune de Rollot est désormais adhérente de l'application mobile INTRAMUROS qui vous permet de vous informer sur la vie communale. Il vous suffit de télécharger GRATUITEMENT sur votre téléphone mobile l'application INTRAMUROS et ainsi de découvrir les alertes météo par exemple, les actualités, les services de la mairie, les événements de votre commune et des alentours.. etc

✓ DISTRIBUTEUR DE PIZZA

Un distributeur automatique de PIZZA sera prochainement installé Rue Haute à Rollot.

✓ LE BANC ROUGE

Le Banc rouge installé Rue des Près Madame, symbolise l'engagement du Conseil Départemental de la Somme et de la Commune dans la lutte contre les violences faites aux femmes (composez le 3919).

✓ LOCATIONS DE SALLE

Les réservations ne sont validées qu'à réception du règlement de l'acompte, conformément aux conditions générales.

✓ BUS FRANCE SERVICES

Service mis en place par la Communauté de Communes.

Service itinérant qui vient à la rencontre des habitants de nos communes pour les aider dans les démarches administratives.

Neuf services dans le bus : Pôle emploi, MSA, ANTS, (agence Nationale des titres sécurisés) point justice, la poste, DGFIP (finances publiques), santé famille retraite, assurance maladie, assurance retraite et CAF. Pour plus d'informations consulter l'URSSAF, la Com de Com 03 22 37 50 50, la mairie 03 22 78 28 47.

✓ RAPPEL ELAGAGES

Il est rappelé que le code rural (art. D 164-24) impose aux propriétaires riverains de la voie publique, l'obligation de couper les branches qui avancent sur l'emprise dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage, ainsi que la conservation des chemins et **D'ÉLAGUER LES HAIES A L'APLOMB DES LIMITES DE CE DERNIER.**

Voir arrêté du 7 janvier 2021.

✓ J'ENTRETIENS MON TROTTOIR

Pour faire face à l'interdiction d'utiliser les produits phytopharmaceutiques, la Commune compte sur votre participation à l'effort collectif et citoyen.

Chaque habitant doit maintenir son trottoir et caniveau en bon état de propreté sur toute la longueur de son habitation. Certains, peu, le font et nous les en remercions.

Nous en appelons à la solidarité de tous.

A PROPOS des mauvaises herbes ! Des voix s'élèvent se plaignant parfois de l'état du cimetière.... Et des trottoirs gravillonnés envahis par les mauvaises herbes. Je rappelle l'interdiction d'utiliser les produits phytopharmaceutiques et que les produits de substitutions ne sont pas très performants dans la durée. Reste... la binette et la solidarité. Chacun pouvant faire un effort ! Sachez que de notre côté nous faisons le maximum, 3 désherbages manuels du cimetière cette année.

✓ BRULAGE DECHETS

- Le brulage de déchets ménagers, résidus de débroussaillage etc.... est interdit par arrêté préfectoral. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.
- Les déchets verts (tonte, taillage de haies etc...) doivent être déposés en déchetterie, **pas dans les terrains privés et chemins communaux, cela donnera lieu à des plaintes par les propriétaires ou la Commune.**
- L'obligation d'entretenir des terrains « non bâtis » situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations est à la charge des propriétaires (article L2213-25 du code général des collectivités territoriales).

✓ BAR – TABAC

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h15 à 19h sans interruption.

Samedi 8h30 - 12h.

- ❖ Un distributeur automatique de billets au bar tabac les «3M»
- ❖ Les demandes de carte grise.
- ❖ VENTE DE PIZZA



L'établissement propose de nombreux services.

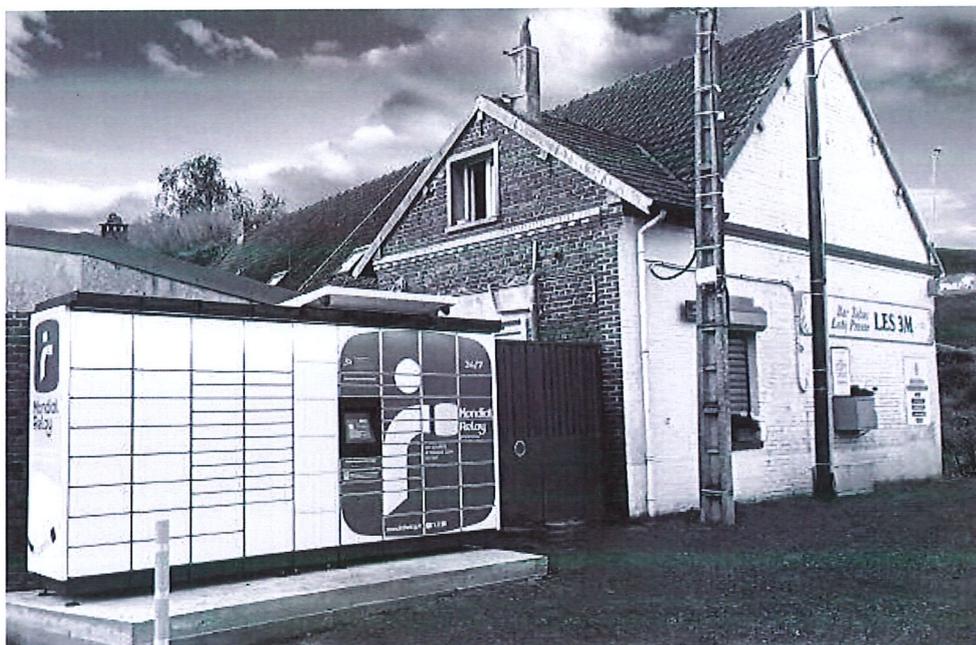
Factures dotées d'un QR code, Fromage, vins, boissons à emporter, bijoux, carterie, ZIPPO,

E- liquide etc...

● NOUVEAU SERVICE

Fini les kilomètres pour déposer et/ou retirer vos colis.

Après chronopost, DPD, UPS, LOKER, c'est maintenant MONDIAL RELAY installé au «3M» rue de la Madeleine.



RAPPEL INFORMATION IMPORTANTE :

✓ **ORDURES MENAGERES, SACS BLEUS, SACS JAUNES**

Il est rappelé que les poubelles ainsi que les sacs bleus et jaunes doivent être sortis la veille du jour de ramassage **et qu'elles ne doivent pas rester en permanence sur le domaine public.**

Il en va de la responsabilité de chacun (sécurité dégradation).

Le calendrier 2025 sera sur le site de la Commune en début d'année.

✓ **RAPPEL REGROUPEMENT COMMANDE FUEL**

Commandes groupées Fuel (Mme Trouillet tél. : 06.80.62.35.50)

1^{er} au 15 avril 2025

1^{er} au 15 juillet 2025

1^{er} au 15 octobre 2025

✓ **ANIMAUX ERRANTS**

(Voir arrêté en Mairie du 13/06/2024)

Dispositions et responsabilité des propriétaires de chiens et chats errants sur le domaine public.

Muselière obligatoire : ce que dit la loi !

La loi française impose le port d'une muselière sur la voie publique pour les chiens de catégories 1 et 2, American Staff, Mastiff, Pit Bull...

Cette obligation s'étend également aux parties communes dans les immeubles collectifs.

Pour les chiens de catégorie 2, il est également indispensable d'être équipé d'une muselière dans les transports en commun, dans les lieux publics et dans les locaux accueillant du public.

Muselière obligatoire : quels sont les chiens concernés ?

Ces dernières années, la loi a été durcie par différents textes législatifs pour définir précisément l'encadrement de certaines races de chiens considérées comme dangereuses.

Pour la sécurité publique de tous, les possesseurs de ces chiens sont explicitement tenus de suivre certaines règles.

Sont concernés les propriétaires de Pitbull, American Staff, Mastiff, Rottweiler, Tosa.

Ces races de chiens sont connues pour être des animaux puissants, des molosses aux mâchoires puissantes.

Ils ont l'obligation de porter une **muselière pour chien**. Ils sont souvent utilisés comme chien de surveillance, de défense et aussi d'attaque.

Il faut le savoir, autrefois, ces chiens étaient dressés et parfois conditionnés pour tuer.

Le port de la muselière et la tenue en laisse sur la voie publique pour certains de ces chiens sont obligatoires. Pour bien définir le règlement et les restrictions, ces chiens ont été classés en 2 catégories.

• L'Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Ce service en ligne permet aux habitants lors de leurs absences prolongées de demander la surveillance de leur domicile.

L'inscription à l'**Opération Tranquillité Vacances** permet ainsi d'organiser des patrouilles de police ou de gendarmerie, de jour comme de nuit, afin de lutter.

Il s'agit de...

L'**Opération Tranquillité Vacances** concerne tous les départements français. L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires.

Afin de prévenir les éventuels **cambriolages**, ce dispositif de police et de gendarmerie propose aux habitants de veiller sur leurs domiciles pendant leurs **absences prolongées** et de les prévenir en cas d'anomalie. Depuis le 20 juin 2022, cette démarche est dématérialisée.

Comment faire mon inscription ?

Les conditions d'inscription sont différentes si votre résidence est située en zone police ou gendarmerie. Trouver mon point d'accueil le plus proche.

Comment faire ma démarche ?

- ✓ Je me rends sur le site.
- ✓ Je m'identifie grâce à **France Connect**.
- ✓ Je complète le **formulaire en ligne** *.
- ✓ Je m'inscris en ligne.

** À l'issue de votre inscription, vous recevrez un récépissé de votre demande par courriel ainsi qu'un formulaire reprenant toutes les informations communiquées.*

Si je le souhaite, je peux toujours faire mon inscription dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

- Pour m'inscrire sur place, j'ai besoin de ma **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile**.
- Je conserve le **récépissé** de demande d'inscription.

À savoir

Si vous devez modifier votre inscription (durée d'absence, adresse), même si celle-ci a été réalisée en ligne, vous devrez vous rendre dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie du ressort de votre domicile.

Des conseils avant votre départ

- **N'indiquez pas vos dates de départ sur les réseaux sociaux !**
- **Suivez nos conseils en lisant notre fiche pratique.**

Signaler mon départ en vacances

Pendant mon absence, je souhaite le passage de patrouilles de police ou de gendarmerie à mon domicile. S'inscrire en ligne à l'Opération Tranquillité Vacances.

• Démarcheurs :

Les bons gestes

Si un démarcheur se présente à votre porte, quelques **bons réflexes** :

- Si vous le pouvez, **vérifiez le nombre de personnes présentes** avant d'ouvrir la porte (par le visiophone ou le judas).
- Exigez la **présentation d'une carte professionnelle**.
- Ne **signez rien avant d'avoir le devis en main**.
- Ne **versez pas d'argent, ne signez pas de chèque**, surtout **antidaté**.
- En cas de doute, proposez d'**appeler l'organisme professionnel** auquel est rattaché le démarcheur.
- **Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, composez immédiatement le 17** pour faire intervenir la police ou la gendarmerie.

L'abus de faiblesse

L'**abus de faiblesse** est le fait de vendre un produit ou de faire signer un devis à une personne en profitant de son ignorance, de sa faiblesse physique ou mentale.

Le vendeur a connaissance de la vulnérabilité de la personne et peut aller jusqu'à exercer des pressions répétées pour manipuler la victime de manière à obtenir son consentement.

Vous, ou un de vos proches, êtes victime d'un démarchage abusif menant à un abus de faiblesse ?

Des voies de recours existent pour contester et annuler les contrats souscrits.

Vous pouvez également déposer plainte en vous rendant dans le commissariat ou la gendarmerie de votre choix.

La plainte sera ensuite transmise au procureur de la République pour qu'il décide des suites à donner à l'affaire.

✓ CONNAITRE LES NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'appel d'urgence

15 : SAMU

17 : Police ou gendarmerie

18 : Sapeurs-pompiers

112 : Numéro d'urgence européen (permettant d'accéder aux trois services ci-dessus)

197 : Alerte attentat – alerte enlèvement

Depuis le **1^{er} octobre 2024**, les services d'urgence (**17**, **18**, **112** ou **197**) utilisent un numéro unique, le **0800 112 112**, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours.

En effet, des informations essentielles, comme votre numéro de téléphone, peuvent vous être demandées afin de permettre aux centres d'appels de vous rappeler si des informations supplémentaires sont nécessaires, telles qu'un complément d'adresse ou des précisions sur la situation.

Si vous êtes recontacté par les services d'urgence, vous verrez dorénavant le numéro **0800 112 112** s'afficher sur votre téléphone.

Il ne s'agit pas d'un appel malveillant ou commercial, mais bien celui d'un service d'urgence.

Vous pouvez ainsi y répondre en toute confiance et sans aucun coût pour vous.

À noter : Si vous ne décrochez pas au premier contact et que vous rappelez plus tard le **0800 112 112**, votre appel aboutira sur un message vocal vous invitant à composer le numéro d'urgence correspondant à votre demande initiale.

Petite astuce : nous vous conseillons d'enregistrer le **0 800 112 112** dans vos contacts afin d'être certain d'y répondre le cas échéant.

✓ RPI Rollot/ Piennes-Onvillers

• Coordonnées des écoles :

Rollot: 17 rue Saint Nicolas 80500 ROLLOT / mail: ecole.rollot@ac-amiens.fr

Tel : 03.22.78.90.57 Élémentaire et direction le jeudi

03.22.78.92.15 Maternelle

Piennes-Onvillers : 1 rue du Lundi 80500 PIENNES-ONVILLERS Tel : 03.22.78.42.63

• Horaires des écoles : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

| | Rollot | Piennes-Onvillers |
|------------|-----------------------|-----------------------|
| Matin | 8h20 / 8h30 - 11h55 | 8h10 / 8h20 - 11h45 |
| Après-midi | 13h25 / 13h35 - 16h10 | 13h15 / 13h25 - 16h00 |

LES BUS :

Les inscriptions se font sur la plateforme : somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager .

Les horaires de bus concernant le RPI sont affichés en mairie et disponibles sur le site www.trans80.fr. En cas d'intempéries, les changements sont consultables sur le site également.

Les classes et l'équipe enseignante :

- 2 classes maternelles à Rollot : 1 rue Saint Nicolas

PS-MS : 22 élèves avec Mme CRAFFE, Mme LANGLET et Céline Radiguet ATSEM

MS-GS : 22 élèves avec Mr CARRE et Fabienne Falsarella ATSEM

- 2 classes à Piennes-Onvillers : 1 rue du Lundi

CP : 16 élèves avec Mme RICHY

CE1-CE2 : 22 élèves avec Mme HAUDEGON ET Mme KRZYZANSKI

- 2 classes élémentaires à Rollot : 17 rue Saint Nicolas

CE2-CM1 : 20 élèves avec Mme ESTEVES

CM1-CM2 : 21 élèves avec Mme CORNET et Mr MOUSTADRAF

Calendrier scolaire 2024-2025

✓ Cantine :

Le prix du repas est négocié chaque année et il est voté par les conseils municipaux des communes du RPI de Rollot – Piennes-Onvillers.

Tarif depuis le 01/01/2025 est de : 4.80€, comprenant le repas et la garderie du midi.

Les repas sont à réserver une semaine avant.

Les enseignants ne prendront pas de commande ou d'annulation de repas.

La responsable est Mme Perrin.

Prévenir au numéro ci-après en cas d'absence pour la cantine au 03.22.78.28.81 de 11h à 14h30 ou au 03.22.87.05.29.

✓ Garderie :

La fiche de réservation doit être complétée et remise à la garderie avant le jeudi précédent 9 heures, elle est à retirer à la garderie, à la mairie ou téléchargeable.

Garderie de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 18h30.

Tarifs 2024 :

| Matin | |
|-------------|-------|
| 8h00 à 8h15 | 1.00€ |
| 7h30 à 8h15 | 1.40€ |
| 7h00 à 8h15 | 1.90€ |

| Soirée | |
|---------------|-------|
| 16h10 à 16h30 | 1.00€ |
| 16h10 à 17h00 | 1.40€ |
| 16h10 à 17h30 | 1.90€ |
| 16h10 à 18h00 | 2.20€ |
| 16h10 à 18h30 | 2.50€ |

✓ AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Il est rappelé aux nouveaux habitants qu'il est primordial de venir s'inscrire en Mairie lors de leur arrivée dans la Commune.



La posture Vigipirate « Hiver-Printemps 2025 » est active à compter du 15 janvier 2025.

Elle maintient l'ensemble du territoire au niveau « urgence attentat ».

Cette posture maintient l'effort sur la sécurité :

- des lieux de culte et des établissements scolaires,
- des rassemblements festifs, culturels et religieux, des transports et des bâtiments publics et institutionnels.

Ces mesures Vigipirate traduisent la volonté du Gouvernement en termes de préparation, de vigilance et de réaction face à la menace terroriste.

Parmi les mesures s'appliquant avec le niveau Urgence attentat :

- les contrôles d'accès des personnes et des véhicules peuvent être renforcés dans les bâtiments publics ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué à l'entrée des établissements scolaires, et en cas de refus le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser à la personne en question l'accès au bâtiment.
- des lieux de culte peuvent faire l'objet d'une surveillance renforcée.
- **Interdiction de stationner aux abords de l'école.**

• ETAT CIVIL :

| | | |
|--------------------|----------------------|------------|
| Naissance : | Brenner Camille | 28/10/2024 |
| | Verplancke Eléana | 30/10/2024 |
| | Bataille Alyssia | 10/12/2024 |
| | Pichard Lucas Andréa | 31/12/2024 |

| | | |
|----------------|---------------|------------|
| Décès : | Debout Guy | 28/12/2024 |
| | Laforêt James | 31/12/2024 |
| | Bourbier Jean | 01/02/2025 |

Liste de nos commerçants & artisans

- **La maison de beauté** 1 bis rue du Four tél : 03 22 73 09 70
- **Bucamp Couverture Zingerie** 7 rue des Clos Tél: 07 82 54 26 12
- **Forever Living Products** Tél : 06 33 40 62 34 Rollot
- **Auto-école HB Formations** 51 rue Haute Tél : 03 60 51 95 24 <http://www.hbformation.fr>
- **Les 3 M Bar-Tabac-Presse-Loto-PMU** Dépôt de pain tous les lundis 88 rue de La Madeleine
Tél : 03 22 78 02 81
- **Boulangerie – Pâtisserie du 107** 14 place Galland Tél : 09 71 29 28 55
- **Salon de coiffure O'Cheveux d'Ange** 1 rue Haute Tél : 03 22 87 30 08
- **NOVAXIS Bureau d'Études Arnaud Rousseaux** Port. : 06.95.09.10.83 Fixe : 09.72.45.14.36
Mail : contact@novaxis.fr
- **Ledoux Gérard & Fils Matériel colombophile et aliments pour animaux Entretien, Espaces verts**
24 rue Haute Tél : 03 22 78 28 18 ou 09 60 17 82 80
- **SARL HANNIET Menuiserie Bois et PVC Isolation, aménagement de combles, Charpente**
2 Hameau de la Villette Tél : **03.22.87.89.56**
- **France Famille Services** à la personne, Assistance aux personnes âgées et handicapées,
25 rue Haute 03 22 37 10 82 / 0800 220 228 (Appel gratuit) www.france-famille-services.fr
- **Entreprise agricole** Jean-Pierre Vincant Baticle Route de Beauvoir
Mobile : 06 08.71.08.05
- **Menuiserie – ébénisterie** Tabary 5 rue Haute Tél : 03 22 78 39 43 ou 09 54 33 39 43
- **F2L METAL** 55 Rue Haute Tél : 03.22.87.34.38
- **Fleur de Jasmin** - Produits Avon - Cosmétiques - Bijoux Fantaisies - Accessoires Tél : 06 09 80 96 07
damecalou@live.fr
- **Le Petit Atelier** Tapissier d'ameublement Couture-retouches 17 bis rue Haute Tél : 06.09.85.49.33
- **Les Écuries de la Madeleine**, Pension chevaux. 64 rue de la Madeleine Tél : 06.46.15.07.24
- **Aux pat 'à l'eau**, Toiletteur 55 bis rue de la Madeleine · 06 23 25 04 59
- **BJD AUTO** 76 rue de la Madeleine
- **JESSPIECES** 76 rue de la Madeleine
- **PAT'ATTITUDE** Educateur comportementaliste Canin. 06 38 03 10 88
- **TAXI Monsieur Aïssa MESBAH** 4 rue Haute Tél : 06 64 36 79 77
- **Les Prairies de Regibaye.** Maraîcher, Hameau de Regibaye, 80500 Rollot Tél : 06 59 20 57 55
- **Les poulets de la place Galland** (poulets prêts à cuire) Tél : 06 87 27 37 36
- **Puille Batiment** 1 rue de Pronac Rollot Tél : 06.74.32.09.78
- **L'ART DE PAULINE Coiffure à domicile** 8 place Galland Rollot Tél : 06 13 40 36 90



ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

| | | | | |
|---------|-----------|------------------------|----------------|----------------|
| CAULE | Chantal | 17 Rue de Beauvoir | 03.22.78.82.92 | |
| DUCROCQ | Angélique | 54 Rue Haute | 03.22.78.35.59 | |
| GRIMAL | Cécile | 23 Rue Saint Nicolas | 03.22.78.95.74 | 07.50.43.99.86 |
| LESUEUR | Sandrine | 23 Rue des Prés Madame | | 06.75.28.86.09 |
| TALLON | Ludivine | 13 Rue de Beauvoir | | 06.30.69.32.55 |
| VIEZ | Virginie | 18 Rue Haute | 03.22.37.13.48 | 06.31.85.38.69 |

✓ LOCATIONS DE SALLE :

Salle des fêtes (200 personnes) maximum debout.

Salle Multifonctions Pornac (50 personnes) maximum

S'adresser à la mairie pour réservation (voir site internet de la commune)

Stationnement devant la salle des fêtes interdit.

Permanence des Conseillers Départementaux du Canton de Roye

Une permanence des Conseillers Départementaux, Mme Josiane Hérouart et M. Wilfrid Larcher, se tiendra le mardi 22 novembre de 17h30 à 18h30 en Mairie de Rollot.

Contacts :

Mme Josiane Hérouart 03.22.71.97.05 E-mail : jherouart@somme.fr/ M. Wilfrid Larcher
07.82.78.02.77 E-mail : wlarcher@somme.fr

✓ ENVIRONNEMENT

Rappel : stationnement interdit sur les espaces verts

Interdiction de l'arrêt et du stationnement des véhicules sur les espaces verts de la commune de Rollot. L'arrêt ou le stationnement des véhicules sont interdits et considérés comme gênant sur les pelouses, plantations et/ou tout autre espace vert sur l'ensemble de la commune.

✓ OPERATION PROGRAMME POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Des travaux à prévoir dans votre logement ? Ne passez pas à côté des aides disponibles !

La Communauté de Communes du Grand Roye, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), a lancé une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les 62 communes** jusqu'en 2028. C'est le moment idéal pour rénover votre logement grâce à un accompagnement personnalisé et des **subventions avantageuses** !

Propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, sous certaines conditions, ne manquez pas cette opportunité ! Vous serez **accompagnés gratuitement** par notre opérateur spécialisé, **CITEMETRIE**, qui vous aidera à **optimiser vos travaux** et à obtenir toutes les subventions disponibles. Bénéficiez d'un suivi complet, de l'élaboration de votre projet à la finalisation des travaux !

Pourquoi profiter de l'OPAH ?

- **Réduisez vos factures énergétiques** en améliorant la performance thermique de votre logement (isolation, chauffage, fenêtres, etc.).
- **Sécurisez et rénovez** votre logement en le mettant aux normes (électricité, assainissement, sanitaire, etc.).
- **Aménagez votre domicile** pour qu'il soit adapté à vos besoins si vous êtes une personne âgée ou en situation de handicap (installation de rampes, salle de bain adaptée, monte-escaliers, etc.).
- **Remettez sur le marché** vos logements vacants ou **réhabilitez vos logements locatifs** et bénéficiez de subventions pour les rendre attractifs à la location.
- **Soutenez l'artisanat local** en travaillant avec des professionnels de proximité pour vos travaux.

➤ **Quels logements sont concernés ?**

- **Résidences principales** construites il y a plus de 15 ans (pour les projets énergétiques) ou plus de 2 ans (pour les travaux d'autonomie), situées dans les communes du Grand Roye.
- **Logements locatifs non meublés** soumis à un bail de location.

➤ **Comment bénéficier de ces aides ?**

1. **Contactez-nous !** Vérifiez votre éligibilité en appelant CITEMETRIE, par mail ou en prenant rendez- vous lors des permanences.
2. **Accueil du technicien à domicile.** Un expert se déplacera chez vous pour réaliser un diagnostic complet et définir avec vous les travaux prioritaires.
3. **Réalisez vos devis.** Faites appel aux artisans de votre choix et envoyez vos devis à CITEMETRIE. Nous calculerons le montant des subventions auxquelles vous pouvez prétendre et déposerons votre dossier auprès des financeurs (ANAH, Communauté de Communes, Département...).
4. **Lancez vos travaux !** Dès réception de l'accord de financement, vous pouvez commencer vos travaux en toute sérénité.
5. **Touchez vos subventions.** À la fin des travaux, transmettez vos factures à CITEMETRIE, qui se chargera de faire verser les aides directement sur votre compte bancaire.

Ne laissez pas passer cette occasion !

Pour toute question ou pour vous lancer dans votre projet :

- **Appelez-nous dès maintenant au 03 65 79 02 90**
- **Envoyez-nous un mail à opahgrandroye@citemetrie.fr**
- **Prenez rendez-vous** lors des permanences :
 - ⇒ À Roye, tous les jeudis de 9h à 12h, à l'annexe de la Communauté de Communes (11 rue de la Pêcheurie)
 - ⇒ À Montdidier, le 1^{er} et 3^{ème} mardi de 9h à 13h au siège de la Communauté de Communes (1136 rue Pasteur prolongée).

N'oubliez pas de vous munir de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition !



PHARMACIE LAFAYETTE DES 3 DOMS

Adresse : 14 Place du Général de Gaulle – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 08 46

Horaires d'ouverture :

- Lundi : Fermé un lundi sur trois.
- Mardi : 08:30 -12:15 14:00 - 19:00
- Mercredi : 08:30 -12:15 14:00 - 19:00
- Jeudi : 08:30 -12:15 14:00 - 19:00
- Vendredi : 08:30 -12:15 14:00 - 19:00
- Samedi : 08:30 -12:15 14:00 - 18:00
- Dimanche : Fermé

PHARMACIE DESEQUELLES

Adresse : 3 rue de Roye – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 02 48

Horaires d'ouverture :

- Lundi : Fermé un lundi sur trois.
- Mardi : 09:00 -12:15 14:00 - 19:00
- Mercredi : 09:00 -12:15 14:00 - 19:00
- Jeudi : 09:00 -12:15 14:00 - 19:00
- Vendredi : 09:00 -12:15 14:00 - 19:00
- Samedi : 09:00 -12:15 14:00 - 18:00
- Dimanche : Fermé



PHARMACIE FAUQUET

Adresse : 20 Place du Général de Gaulle – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 02 50

Horaires d'ouverture :

- Lundi : Fermé un lundi sur trois.
- Mardi : 08:45 -12:15 14:00 - 19:00
- Mercredi : 08:45 -12:15 14:00 - 19:00
- Jeudi : 08:45 -12:15 14:00 - 19:00
- Vendredi : 08:45 -12:15 14:00 - 19:00
- Samedi : 09:00 -12:15 14:00 - 18:00
- Dimanche : Fermé

✓ PHARMACIE DE GARDE :

Pour connaître la pharmacie de garde, il vous faudra appeler le **3237**. Un serveur vocal automatique vous demandera le numéro de votre département puis de votre commune de résidence. Les coordonnées de la pharmacie de garde vous seront alors communiquées.

🇫🇷 LES IMMANQUABLES A ROLLOT

Quand sortir à ROLLOT ?

Événements culturels, sportifs et commémorations.

Retrouvez tous nos événements : commémorations, sportifs, festifs, culturels et gastronomiques.

Partager des moments forts ensemble, c'est important ; car chaque petit bonheur participe à l'épanouissement personnel de chacun.

L'agenda est mis à jour régulièrement pour vous permettre de partager au mieux l'esprit de notre village :

| Liste des manifestations | Date 2024-2025 | Organisateur | Téléphone |
|---|--------------------------|------------------------------------|------------|
| Bourse aux vêtements | Dimanche 16 Février 2025 | Familles rurales | 0613504042 |
| Concours de Belote | Samedi 1 Mars 2025 | RAC | 0344851474 |
| Mardi Gras | Mercredi 5 Mars 2025 | Familles rurales | 0613504042 |
| Soirée St Patrick | Samedi 15 Mars 2025 | Comité des Fêtes Rollotois | 0631597649 |
| Pâques | Lundi 21 Avril 2025 | Comité des Fêtes Rollotois | 0631597649 |
| Concert à la ferme | Samedi 3 Mai 2025 | Au pré d'Isidore | 0659205755 |
| Concert à la ferme | Samedi 17 Mai 2025 | Au pré d'Isidore | 0659205755 |
| Repas Couscous | Samedi 3 Mai 2025 | Familles rurales | 0613504042 |
| Commémoration du 8 mai 1945 | Jeudi 8 Mai 2025 | Commune | |
| Spectacle Danse des Enfants | Samedi 24 Mai 2025 | Familles rurales | 0613504042 |
| Foire marchande et brocante | Dimanche 1 Juin 2025 | Comité des Fêtes Rollotois | 0631597649 |
| Tournoi Foot Féminin | Samedi 14 Juin 2025 | RAC | 0344851474 |
| Tournoi Foot Masculin | Dimanche 15 Juin 2025 | RAC | 0344851474 |
| Fête de la musique | Samedi 21 Juin 2025 | Familles rurales | 0613504042 |
| Concert à la ferme | Vendredi 27 Juin 2025 | Au pré d'Isidore | 0659205755 |
| Concours de pétanque | Samedi 28 Juin 2025 | La Boule Rollotoise | 0645549146 |
| 13 et 14 Juillet | Dimanche et Lundi | Commune | |
| Aux prairies de regibaye concert, guinguette | Dimanche 20 Juillet 2025 | Au pré d'Isidore | 0659205755 |
| Fête de Rollot | Samedi 2 Août 2025 | Commune | |
| Fête de Rollot | Dimanche 3 Août 2025 | Commune | |
| Bal VILAJÔ | Samedi 30 Août 2025 | Au pré d'Isidore | 0659205755 |
| Concours de pétanque | Samedi 30 Août 2025 | 3M | 0322780281 |
| Ball-Trap | 6 et 7 Septembre 2025 | Club Colombophile La Rollotoise | 0322782818 |
| Célébrations du 11 novembre | 11 Novembre 2025 | Commune | |
| Concert à la ferme | Samedi 27 Septembre 2025 | Au pré d'Isidore | 0659205755 |
| Soirée Beaujolais | Samedi 22 Novembre 2025 | RAC | 0344851474 |
| Parade de Noël | 20 Décembre 2025 | Comité des Fêtes Rollotois | 0631597649 |

Dimanche 23 février 2025
de 10h à 12h30.

Vente de poulets fermiers : prêt à cuire ou rôti
sur réservation.

Lieu de vente 3 place Galland

Légumes locaux des Prairies de Rgibaye

Renseignement et réservation au 06 87 27 37 36

Nouveauté
Vente de poulets fermiers
et légumes locaux des
prairies de Rgibaye

ROLLOT
3 PLACE
GALLAND

DIMANCHE
23 Février
10h -12h30

Vente de poulets
fermiers :
prêt à cuire ou
rôti sur
réservation

RENSEIGNEMENT ET RESERVATION :
06.87.27.37.36
@LESPOULETSDELAPLACEGALLAND
@LESPRAIRIESDERGIBAYE



NOUVEAU MARCHÉ COOPERATIF !
VENDREDI 21 FEVRIER 2025 DERRIERE LA MAIRIE
HORAIRE 17H30 -18H30

 **21 février: 1 tirage au sort
parmi les acheteurs**



Distribution entre 17h30 et 18h30
A l'arrière de la Mairie



ROLLOT

Vendredis :
21 février – 21 mars
25 avril – 23 mai

Marché coopératif !



- 1** Commandez en ligne
ou auprès d'un relai local
- 2** Retirez vos produits locaux
dans votre village



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé



CONTACTS ASSOCIATIONS



Comité des Fêtes Rollotois
] 06 31 59 76 49



Football
R.A.C
] 03.44.85.14.74



La Boule Rollotoise
] 06 45 54 91 46



Espérance Rollotoise
] 03.22.78.21.90



Société Communale de
Chasse
de Rollot
Tél : 06 81 57 17 44

Club Colombophile



Club Colombophile Rollotois
] 03.22.78.28.18

La Rollotoise



Club de Tir de Rollot
] 06 69 69 44 57
<http://www.tir-rollot.com>



Familles Rurales
] 06.13.50.40.42



Pronastrum
] 03.22.78.28.60
<http://pronastrum.free.fr>



Comité Rotincia
] 03.22.78.28.60
<http://www.rotincia.org>



Au Pré d'Isidore
] 06 59 20 57 55



Mesdames, Messieurs,

La nouvelle association la Boule Rollotoise prend forme.

De nouveaux responsables.

Les membres du bureau sont : Président M. Bracke Cyril – Trésorier M. Grimal Benoit.

Depuis septembre 2024, la nouvelle association de boule a vu le jour à Rollot, " La Boule Rollotoise" accueille les passionnés de pétanque dans un cadre bucolique.

Un esprit convivial.

Aujourd'hui, le club compte 10 membres adhérents.

Mais au-delà des ambitions futures, le club veut avant tout permettre aux membres de passer un moment convivial.

L'important c'est de prendre plaisir à jouer.

Renseignement au : 0645549146



Mesdames, Messieurs,

Vous êtes intéressés par les jeux de cartes ou jeux de société, alors venez rejoindre le club d'espérance Rollotoise, ouvert tous les mardis de 14h à 18h à la salle des Associations de Rollot.

Inscription 15€ pour l'année.

Un repas est organisé un mardi par mois (repas traiteur).

Venez nous rejoindre pour un moment de convivialité.

Contacts : Président : Jean-Claude Marc



Saison hiver 2024-25

Un Nouveau Chapitre pour le Club de Tir de Rollot

Lors de l'Assemblée générale du 26 octobre 2024, j'ai eu l'honneur d'être élu comme président du Club de tir de Rollot, succédant ainsi à Monsieur Morel le fondateur du club.

C'est avec enthousiasme que je découvre cette fonction, avec l'équipe des 10 autres membres composant le bureau, nous allons poursuivre l'évolution du club et continuer à nous faire connaître dans toute la France pour nos excellents résultats sportifs.

N'habitant pas la belle commune de Rollot, je me présente, je m'appelle Aurélien Duval, j'ai 46 ans père de deux filles, ingénieur commercial dans ma vie professionnelle, pratiquant le tir sportif au CTR en famille depuis 2016.



Notre club ne cesse de grandir, attirant de plus en plus de sportifs passionnés. Aujourd'hui, nous comptons un peu moins de 130 licenciés, un chiffre record dans l'histoire de notre association ! Cette dynamique positive témoigne de l'engouement pour notre discipline et de la qualité de notre encadrement.

Notre ambition est grande : nous avons de nombreux projets de développement, d'agrandissement et de modernisation des infrastructures.

Malheureusement, ces initiatives ont dû être temporairement mises en pause en raison des intempéries. Cependant, nous restons mobilisés et déterminés à mener ces projets à bien dès que possible.

Nos résultats sportifs sont également prometteurs pour cette saison d'hiver avec 7 tireurs sélectionnés pour les Championnats de France qui se dérouleront à Châteauroux mi-février, je ne manquerais pas de vous faire part des résultats.

Je tiens à remercier chaleureusement M. le Maire ainsi que l'ensemble des membres du conseil municipal de nous accompagner dans notre développement. Ensemble, nous continuerons à porter haut les couleurs de Rollot !

Aurélien Duval Président du CTR